Commune de
Gréolières
Arrêté du Maire

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°84-2026

Portant interdiction provisoire de stationner et de circuler Place Mallet et réservation d'emplacement Place Pierre Merle

Le Maire ***de Gréolières*****,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L.2213-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,
Vu le Code de la route,
Vu l'Arrêté n° 37-2026 portant délégation de fonction et de signature de Monsieur Constantin GIUGE 2ième adjoint, sur la sécurité,

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le :
01/06/2026.
Le Maire,
Marc MALFATTO

MAIRIE DE GREOLIERES (Alpes-Maritimes)

Considérant que pour permettre à Evaleco d'organiser la manifestation « Montag'arts » le Dimanche 21 juin 2026, il convient de leur réserver l'emplacement sur la place Pierre Merle et d'interdire provisoirement le stationnement et la circulation de tous les véhicules comme ci-après ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules sera provisoirement interdit **place Mallet**,
Du Samedi 20 juin 2026 à 18h00 au Dimanche 21 juin 2026 à 20h00.
La Place Pierre Merle sera réservée le Dimanche 21 juin 2026 de 07h00 à 20h00.

Article 2 : Les différents panneaux d'interdiction seront mis à disposition par les services techniques de la Mairie et posés par le Evaleco.

Article 3 : Les infractions aux dispositions seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice administrative, tout recours devra être présenté devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Séranon, et l'adjoint délégué, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié en la forme administrative.

Fait à Gréolières, le 29 mai 2026.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Constantin GIUGE

MAIRIE DE GREOLIERES (Alpes-Maritimes)

Ampliation :
Gendarmerie de Séranon
Evaleco